

COMPTE-RENDU
de la 28^{ème} séance plénière du Conseil de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
du 8 février 2024



Objet : 28^{ème} réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 8 février 2024, à 18h30.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du deux février deux mille vingt-quatre adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

Présents : Roland ROTH, Marc ZINGRAFF, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Jean-Bernard BARTHEL, Durkut CAN, Gaston MEYER, Hubert BOURING, Claude DECKER, Jean-Luc ECHIVARD, Christiane MALLICK, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Bernard FOUILHAC-GARY, Michaël FREYERMUTH, Armand GILLET, Henri HAXAIRE, Roger HEIM, Philippe LEGATO, Freddy LITTY, Patricia MOMPER, Daniel MULLER, Jean-Pierre MULLER, Franck PHILIPPI, Bertrand POTIE, Bernard ROHR, Jacques SENDRAS, Pascal WEISSLINGER, Yves ZINS, Stéphanie BEDE-VÖLKER, Isabelle BEHR, Irène BERG, Gérard BERGANTZ, Nicole BOURESY-DORKEL, Muriele BREITENBACH, Carole DIDIOT, Luc DOLLE, Jean-Claude FELD, Evelyne FIRTION (Arrivée au point 1.3), Michèle GABRIEL, Christiane HECKEL, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Sébastien JUNG, Christine MARCHAL, Bernadette NICKLAUS, Denis PEIFFER, Michel ROUCHON, Jean-Paul SCHMITT, Corinne THINNES, Sylvie THIRION, Maxime TRITZ (Départ après le point 2.5), Jean-Claude VOGEL, Bertrand WERGUET suppléant de Sébastien SCHMITT, Joseph BETTING suppléant de Christophe THIEL.

Procurations: Jean-Marc SCHWARTZ ayant donné pouvoir à Marc ZINGRAFF, Sonia BUR ayant donné pouvoir à Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Pierre-Jean DIDIOT ayant donné pouvoir à Irène BERG, Sandrine MOMPER ayant donné pouvoir à Jean-Bernard BARTHEL, Virginie BLAZY ayant donné pouvoir à Hubert BOURING, Christine CARAFA ayant donné pouvoir à Carole DIDIOT, Alain DANN ayant donné pouvoir à Bernadette NICKLAUS, Sophia MATTA ayant donné pouvoir à Gérard BERGANTZ, Nicole MULLER-BECKER ayant donné pouvoir à Roland ROTH, Jeannine QUODBACH ayant donné pouvoir à Jean-Luc ECHIVARD.

Excusés : Lucien DORSCHNER, Ludovic ESTREICH, Jean-Luc LUTZ, Régis BRUCKER, Anne-Marie HENRY.

Absents non excusés : Hervé RUFF, Pascal TARILLON, Michaël WEBER, Marielle ALLARD, Alain BARDA, Eric BAUER, François BOURBEAU, Jean-Luc NEUMANN.

Participaient également à la réunion :

M. MATHY, Directeur Général des Services

Mme HECTOR, Directrice Générale des Services Techniques

Mme LETT, Directrice Générale Adjointe des Services chargée des Ressources Humaines

Mme KEMPENICH, Directrice des Finances

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 7 décembre 2023 est adopté et signé séance tenante.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 8 février 2024

01. Administration générale

01.1 Élection du 11^e Vice-président

Décide

à la majorité par 51 voix pour,

De confirmer les résultats du premier tour de scrutin établis comme suit :

- Nombre de votants : 66
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- Nombre de votes blancs : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 51
- Majorité absolue : 26

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Denis PEIFFER	51	Cinquante-et-un

De proclamer Monsieur Denis PEIFFER, conseiller communautaire, élu 11^{ème} Vice-président et le déclare immédiatement installé.

01.2 Adoption des projets 2024 inscrits au PTRTE

Décide

à la majorité par 66 voix pour, 1 abstention

D'approuver la liste des projets proposés en annexe pour inscription au PTRTE pour l'année 2024,

D'autoriser le Président à communiquer cette liste de projets à l'Etat et à la Région, et à abonder cette liste au fil de l'eau si nécessaire.

02. Finances

02.1 Rapport d'orientation budgétaire 2024 : Budget principal

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientation budgétaire relatif au budget principal de l'exercice 2024, joint en annexe.

02.2 *Rapport d'orientation budgétaire : Budget annexe développement économique*

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientation budgétaire relatif au budget annexe développement économique de l'exercice 2024, joint en annexe.

02.3 *Rapport d'orientation budgétaire 2024 - Budget annexe déchets ménagers*

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientation budgétaire relatif au budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2024, joint en annexe.

02.4 *Rapport d'orientation budgétaire 2024 - Budget annexe transports urbains*

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientation budgétaire relatif au budget annexe transports urbains de l'exercice 2024, joint en annexe.

02.5 *Rapport d'orientation budgétaire 2024 - Budget annexe assainissement*

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientation budgétaire relatif au budget annexe assainissement de l'exercice 2024, joint en annexe.

02.6 *Rapport d'orientation budgétaire 2024 - Budget annexe service d'eau potable*

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientation budgétaire relatif au budget annexe du service d'eau potable de l'exercice 2024, joint en annexe.

02.7 *Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'adopter la convention jointe à la présente délibération et portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux par les services de la DGFIP,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention et tous documents s'y afférant,

03. Ressources humaines

03.1 Rapport de l'année 2023 sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en 2023 en matière d'égalité femmes-hommes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

04. Communication et animations

04.1 Politique d'animations : bilan 2023 et programmation 2024

Décide

à l'unanimité des voix,

De décider la reconduction de la participation aux manifestations traditionnelles avec un montant total de subventions de 19 600 € ventilé comme suit :

- Les 2 Grands Cross des Ecoliers de la Communauté d'Agglomération organisés par l'ASSA, en attribuant une subvention exceptionnelle de 14 000 €,
- Le Challenge de Tennis de la Communauté d'Agglomération en attribuant une subvention de 2 600 €, au club de tennis de Woustviller, organisateur du challenge 2024,
- Le Raid Sportif Sarre Moselle Riv'Action en attribuant à l'association « Vivez Sport » une subvention de 3 000 €.

De renouveler l'organisation des Journées Européennes de Patrimoine et du Challenge Inter-écoles de la piste routière,

D'inscrire au budget les crédits nécessaires pour un montant de 40 000 € pour les Journées européennes du Patrimoine et un montant de 8 000 € pour le Challenge Inter-écoles de la piste routière,

De donner son accord sur le principe de 2 animations ou spectacles éventuels supplémentaires à programmer en 2024 avec une enveloppe budgétaire n'excédant pas 6 000 € par animation,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

06. Développement économique

06.1 Avenant n°7 au mandat d'études préalables de la SEBL Grand-Est pour la ZAC du GROSSWALD

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le projet d'avenant n°7 au mandat d'études préalables à l'aménagement de la ZAC du Grosswald entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et la SEBL Grand Est, ci-joint à la présente délibération,

D'approuver le prolongement de la durée de la convention jusqu'au 30 juin 2025,

D'approuver le versement d'un forfait complémentaire de 5 000,00 € HT à la SEBL Grand Est,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant ainsi que tous documents relatifs à cette opération.

06.2 Attribution de l'Aide Intercommunale à l'Investissement des Entreprises (A2I) : enveloppe 2024

Décide

à l'unanimité des voix,

De fixer le montant annuel de l'enveloppe 2024 consacrée au dispositif d'Aide Intercommunale à l'Investissement à 60 000 €,

De prélever les crédits nécessaires sur le budget annexe Développement économique de l'exercice 2024,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué au développement économique à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

07. Petite enfance

07.1 Convention de mise à disposition de locaux communaux destinée à l'organisation des matinées d'éveil par le Relais Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la convention type de mise à disposition de locaux pour l'organisation d'activités du Relais Petite Enfance au bénéfice de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer lesdites conventions et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, ainsi que des conventions qui seront conclues avec les communes.

08. Tourisme

08.1 Modification de la composition du comité de direction de l'EPIC - Office de tourisme

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Christian GOEPFERT en qualité de représentant des socio-professionnels au sein de l'EPIC « Office de tourisme communautaire Sarreguemines Confluences », pour la durée du mandat communautaire 2020-2026, en remplacement de M. Gérard BURG,

Etant précisé que les autres membres demeurent représentants au sein de l'EPIC.

De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

08.2 Demande de subvention LEADER pour l'aménagement d'hébergements touristiques sur le site du golf communautaire

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le projet d'aménagement des hébergements touristiques du golf communautaire,

D'approuver le plan de financement lié à cette opération, en particulier pour les lots chauffage, sanitaire et électricité comme suit :

Dépenses	
Chauffage, sanitaire, électricité	116 585 € HT
Recettes	
Union Européenne (LEADER)	50 000 €
Autofinancement	66 585 €
Total de l'opération	116 585 €

De solliciter auprès du GAL LEADER une subvention FEADER à hauteur de 50 000 €, soit 42,89 % des dépenses publiques éligibles du projet, estimées à 116 585 € pour le projet « d'aménagement des hébergements touristiques du golf communautaire – lot chauffage, sanitaire, électricité »,

De s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions,

D'autoriser le Président et la Vice-Présidente déléguée à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

10. Habitat

10.1 Demande de garantie d'emprunt de la SEM Sarreguemines Confluences Habitat : réhabilitation de 75 logements rue du Vieux Chêne à Sarreguemines

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 745 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n°152020, constitué de deux lignes de prêt,

D'accorder la garantie de la collectivité à hauteur de la somme en principal de 1 745 000 €, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération,

D'accorder sa garantie pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, étant entendu que la garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

De s'engager, sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la caisse des dépôts et consignations, à se substituer dans les meilleurs délais à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

De s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoins, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci,

10.2 Demande de subvention de MOSELIS dans le cadre d'une réhabilitation de logements sociaux situés au 20-22 rue du Vieux Chêne à Sarreguemines

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider l'attribution d'une subvention de 100 000 € à l'attention de l'opérateur Moselis pour le projet de réhabilitation de 50 logements rue du Vieux Chêne à Sarreguemines,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à verser les aides, à signer tout document et prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Etant précisé que cette subvention sera inscrite au compte 20415342 et que les crédits seront inscrits au budget principal de l'exercice 2024.

10.3 Demande de Garantie d'emprunt de VIVEST

Décide

à l'unanimité des voix,

De ne pas accorder sa garantie (à hauteur de 100 %) pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 565 938 € souscrit par VIVEST auprès de la Caisse d'Épargne destiné à financer l'acquisition de 26 logements situés Impasse des frères Paulin à Sarreguemines,

D'autoriser le Président à notifier cette décision à VIVEST.

13. Equipements sportifs

13.1 Convention de mise à disposition du parcours du golf communautaire pour l'organisation de compétitions fédérales, régionales et départementales

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider la convention jointe à la présente délibération portant mise à disposition du Golf Sarreguemines Confluences, conclue entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et l'association « Golf Club Sarreguemines »,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention et avenants à suivre et à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution de la présente décision.

18. Transports

18.1 Groupement de commandes pour la passation de contrats de mobilier urbain

Décide

à l'unanimité des voix,

De constituer un groupement de commandes dont les membres sont la Ville de Sarreguemines et la Communauté d'Agglomération, en vue d'une consultation portant sur la mise à disposition, la fourniture, la maintenance et l'entretien de mobilier urbain destiné à l'information de la population, au réseau Cabus et à l'affichage publicitaire,

D'approuver le projet de convention joint relatif à la constitution de ce groupement de commandes,

De désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur de ce groupement,

Que la Commission de concession compétente soit celle du coordonnateur et soit composée comme la Commission de délégation de services publics du coordonnateur,

De prévoir les crédits nécessaires au budget annexe des transports pour accomplir les missions dévolues au coordonnateur du groupement,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer et à mettre en application la convention de groupement.

19. Déchets ménagers et assimilés

19.1 Nettoyage des points de tri - Participation financière de la Communauté d'Agglomération et appel à projet Citéo

Décide

à la majorité par 65 voix pour, , 1 abstention

D'approuver l'instauration d'une indemnisation financière envers les communes membres de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, hormis Sarreguemines, pour leur participation active dans l'entretien des aires de tri,

D'approuver l'octroi d'une aide de 1,18 € par habitant et par an aux communes membres de l'EPCI, hors Sarreguemines, pour l'entretien des abords immédiats des points tri,

D'approuver la mise en place d'un service de nettoyage des abords immédiats des points tri sur le ban de la commune de Sarreguemines,

De conclure une convention avec les communes pour contractualiser ces dispositifs, et notamment en fixer la durée d'expérimentation arrêtée à 5 ans, en parallèle du dispositif de soutien financier au traitement des déchets diffus de Citéo,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et à signer les conventions à intervenir avec les communes.

19.1 Nettoyage des points de tri - Participation financière de la Communauté d'Agglomération et appel à projet Citéo

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citéo,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer, par voie dématérialisée, la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citéo, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

22. Eau potable

22.1 Nouvelle usine d'eau potable de la Sarre à Sarralbe : procédure de consultation

Décide

à l'unanimité des voix,

D'autoriser le Président à lancer la consultation pour un marché de conception-réalisation par procédure négociée pour la construction d'une usine d'eau potable de 400 m³/h à Sarralbe,

De fixer à trois le nombre maximum de candidats autorisés à remettre une offre,

De fixer le montant prévisionnel de l'indemnisation des candidats ayant remis une offre n'ayant pas été déclarée irrégulière à 70 000 € HT,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions et à signer tout acte ou document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente opération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de passation et du suivi de l'exécution du marché.

22.2 Fonds de concours pour les extensions de réseau d'eau potable

Décide

à l'unanimité des voix,

De mettre en place un fonds de concours pluriannuel à hauteur de 45 000 € par an, à destination des 38 communes membres de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, ainsi qu'aux deux communes extérieures à l'EPCI incluses dans le service de l'eau potable de la Communauté d'Agglomération, pour financer les travaux d'extension du réseau d'eau potable,

De destiner ce fonds à la participation financière aux travaux d'extension du réseau d'eau potable initiés par les communes à hauteur de 20 % du montant des travaux avec une participation complémentaire plafonnée à 15 % en fonction du nombre de branchements se greffant sur l'extension :

- Si 2 branchements neufs sont réalisés par tronçon de 100 m : participation supplémentaire de 5 %
- Si 3 branchements neufs sont réalisés par tronçon de 100 m : participation supplémentaire de 10 %
- Si 4 branchements neufs et au-delà sont réalisés par tronçon de 100 m : participation supplémentaire de 15 %

De verser la participation financière exclusivement pour les travaux liés à la canalisation principale, étant précisé que les éventuelles amorces de branchements sont à la charge des communes. Les travaux réalisés dans le cadre d'un lotissement privé ne bénéficient pas de ce dispositif de participation,

De préciser que :

- Les travaux bénéficiant de la participation de la Communauté d'Agglomération ne concernent que les travaux d'extension,

- Les travaux de renouvellement/renforcement de réseau liés à des besoins pour l'alimentation en eau potable du projet d'extension, dont la réalisation relève uniquement d'une décision de la Communauté d'Agglomération, sont entièrement à la charge de cette dernière,
- Si les travaux de renforcement du réseau existant sont demandés par la commune pour assurer la défense-incendie du projet d'extension, la Communauté d'Agglomération décide au cas par cas de la suite à donner et dans quelles conditions financières.

D'inscrire les sommes nécessaires annuellement au budget du service d'eau potable,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les décisions relatives à cette affaire et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

23. Développement durable et milieux naturels

23.1 Demande de subvention Etat pour le remplacement de luminaires en zones industrielle et commerciale de Sarreguemines

Décide

à l'unanimité des voix,

De solliciter une subvention auprès du fonds vert à hauteur de 34 112 €, soit une aide de 20 % des dépenses éligibles pour le projet de rénovation de l'éclairage public de la rue des frères Rémy et de la zone commerciale de Sarreguemines,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter toute autre subvention ou aide financière pour soutenir ledit projet,

De s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document relatif à cette opération.

23.2 Demandes de subventions pour la piste cyclable entre Lixing-lès-Rouhling et Grosbliederstroff

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le projet d'aménagement d'une piste cyclable reliant Lixing-lès-Rouhling à Grosbliederstroff,

D'approuver le plan de financement lié à cette opération comme suit :

- Dépenses pour un montant prévisionnel de 1 107 404,00 € HT
- Recettes :

Interreg	442 961,60 €
Département 57	332 221,20 €
Autofinancement CASC	332 221,20 €

De solliciter auprès de la zone fonctionnelle SaarMoselle une subvention INTERREG à hauteur de 442 961,60 €, soit 40 % des dépenses publiques éligibles du projet,

De solliciter auprès du Département de la Moselle une subvention à hauteur de 332 221,20 €,

De s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions,

De substituer la présente délibération à la délibération n°2021-11-25-24-2 du 25 novembre 2021,

D'autoriser le Président et le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

23.3 Demande de subvention régionale pour l'aménagement de la piste cyclable entre Holving et Richeling

Décide

à l'unanimité des voix,

De solliciter une aide financière auprès de la Région Grand Est à hauteur de 63 860 € pour aménager la piste cyclable entre Holving et Richeling,

D'autoriser le Président et le Vice-Président délégué à signer tout document permettant de solliciter des cofinancements et le versement de subventions dans le cadre de ce projet,

De s'engager à verser le montant des dépenses qui ne seraient pas couvertes par les subventions,

Etant précisé que cette opération donnera lieu à l'émission d'un titre sur le budget principal au compte 747 « Participations », et que les crédits seront inscrits au budget 2024.

23.4 Nouvelle convention avec LIFY AIR pour l'exploitation des capteurs pollens

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la poursuite du travail avec la société LIFY AIR à travers le dispositif d'exploitation et de monitoring des pollens LIVE POLLEN et les capteurs BEENOSE, le montant annuel de l'abonnement s'élève à 2 100 € HT/an auquel s'ajoute 900 € HT/an au titre de l'extension de garantie pour les 3 capteurs dont la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences est propriétaire,

Etant précisé que cette opération donnera lieu à l'émission d'un mandant sur le budget principal au compte 605 et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer la convention de prestation avec la société LIFY AIR pour l'exploitation de la solution de monitoring des pollen ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.

23.5 Rapport d'activité sur la situation en matière de Développement Durable 2023

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte, sur la base du rapport présenté à l'assemblée délibérante, de la situation de la collectivité en matière de développement durable pour l'année 2023.

27. Divers

27.1 Présentation des rapports annuels 2022 des régies et délégations de service public et présentation des travaux 2022 de la CCSPL

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du bilan d'activité 2022 de la régie des transports urbains et péri-urbains CABUS,

De prendre acte des rapports annuels 2022 des délégations de service public portant sur les services suivants :

- Réseau Très Haut Débit dans les zones d'activité économique,
- Crèche « L'Atelier des Lutins » de l'Europôle et crèche « La Bulle enchantée » de la Zone Industrielle de Sarreguemines,
- Station d'épuration de Sarreguemines,
- Services d'eau potable de Rouhling, Sarreinsming-Rémelfing, Sarreguemines avec les anciennes régies et la Blies, Grosbliederstroff et la Région de Sarralbe,

De prendre acte des rapports sur le prix et la qualité du service 2022 pour les services :

- D'eau potable,
- D'assainissement collectif
- D'assainissement non collectif,
- De prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

De prendre acte des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2022.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h50

Le Président du Conseil Communautaire :
Monsieur Roland ROTH



Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire